



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP15/Doc.31.2.2

23 octobre 2025

Français

Original : Anglais

15^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Campo Grande, Brésil, 23 au 29 mars 2026
Point 31.2.2 de l'ordre du jour

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION CONCERTÉE
POUR LA ROUSSETTE PAILLÉE AFRICAINE (*Eidolon helvum*)***

Résumé:

Bat Conservation International et l'Institut Max Planck pour le comportement animal ont soumis le rapport ci-joint sur la mise en œuvre de l'action concertée pour la Roussette paillée africaine (*Eidolon helvum*), UNEP/CMS/Action concertée 14.2.

* Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION CONCERTÉE
POUR LA ROUSSETTE PAILLÉE AFRICAINE (*Eidolon helvum*)**

UNEP/CMS/Action concertée 14.2

ACTION CONCERTÉE

Titre : Action concertée pour la roussette paillée africaine (*Eidolon helvum*)

Identification du document : UNEP/CMS/Action concertée 14.2

ORGANISME REMETTANT LE RAPPORT

Institut Max Planck pour le comportement animal et Bat Conservation International

ESPÈCE/POPULATION CIBLE

Classe : Mammalia

Famille : Pteropodidae

Ordre : Chiroptera

Espèce : *Eidolon helvum*

PROGRÈS RÉALISÉS DANS LES ACTIVITÉS

Les activités prévues dans le cadre de l'action concertée sont toujours en cours de mise en œuvre.

ACTION

Les activités n'étant pas encore achevées, il est proposé de poursuivre l'action concertée adoptée par la COP14, pendant la période intersessions suivante.